Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 056-215601584-20260209-DEL260209_01-DE

PLESCOP

Délibération du 9 février 2026

26-02-09-01 : INSTITUTION – Modification du tableau du conseil municipal

Le conseil municipal de PLESCOP, convoqué le 3 février 2026, s'est réuni le 9 février 2026 en session ordinaire à la mairie de PLESCOP

***Présents : (16)** : Loïc LE TRIONNAIRE, Bernard DANET, Françoise FOURRIER, Jean-Louis LURON, Jacqueline GUILLOTIN, Serge LE NEILLON, Honoré GUIGOURES, Claudine PECCABIN, Pierre LE RAY, Éric CAMENEN, André GUILLAS, Jérôme COMMUN, Christel MENARD, Keita PALIN, Sandrine CAINJO et Stéphane STREIFF*

***Absents excusés ayant donné pouvoir : (4)** : Laurent LE BODO, Fannie PETIOT, Juliette XAYASOMBATH et Stéphanie LE POLOTEC respectivement à André GUILLAS, Claudine PECCABIN, Françoise FOURRIER et Jacqueline GUILLOTIN*

***Absents excusés : (1)** : Laurence LEMOINE*

***Secrétaire de séance :** Serge LE NEILLON*

***Quorum (11) :** atteint*

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux de la démission de Madame Cécile COULONJOU en date du 3 décembre 2025.

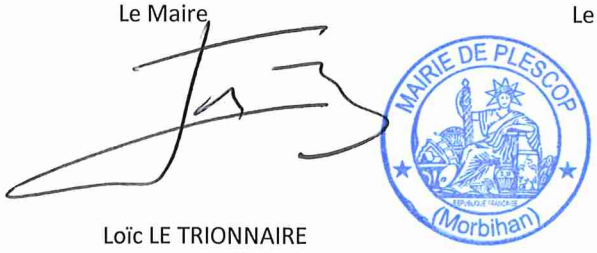
Il convient de modifier le tableau du conseil municipal en conséquence. Pour rappel, les articles L.2121-1 et suivants du code général des collectivités territoriales disposent que les membres du conseil municipal sont classés dans l'ordre du tableau selon les modalités suivantes :
« Après le maire, prennent rang les adjoints puis les conseillers municipaux. […] les adjoints prennent rang selon l'ordre de leur élection et, entre adjoints élus sur la même liste, selon l'ordre de présentation sur la liste.
En ce qui concerne les conseillers municipaux, l'ordre du tableau est déterminé […]
1° Par ancienneté de leur élection, depuis le dernier renouvellement intégral du conseil municipal ;
2° Entre conseillers élus le même jour, par le plus grand nombre de suffrages obtenus ;
3° Et, à égalité de voix, par priorité d'âge. »
(26-02-09-01)

<u>Annexe</u> : tableau du conseil municipal au 09/02/2026.

Les conseillers municipaux prennent acte de la modification du tableau du conseil municipal.

Copie certifiée conforme

Le Maire



Loïc LE TRIONNAIRE

Le secrétaire de séance,



Serge LE NEILLON